

DEPARTEMENT DES
LANDES

COMMUNE
D'EYRES-MONCUBE

PROCES- VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2021 à 20h00, à la salle du
Conseil, sous la Présidence de Bernard
LABADIE, Maire, en session ordinaire.

Membres présents : LABADIE Bernard, LABADIE Benoît, DUTOYA Didier, BOUNIORT Jean-Marc, CHAPUY Ligia, CLAVÉ Séverine, DARBINS Jean-Jacques, DUCOS Bruno, LEFRANC Hervé,

Membres excusés : BARROUILHET Laurence, MEUNIER Monique

Secrétaire de séance : CHAPUY Ligia

Date de convocation : 12 février 2021

Approbation du procès-verbal du 15 janvier 2020

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés APPROUVE le procès-verbal du 15 janvier 2020.

DCM2021_04 : Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments scolaires : approbation du projet et du plan de financement, demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise aux normes d'accessibilité de nos bâtiments communaux, un dossier d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été déposé et validé par la préfecture le 26 octobre 2018.

Pour 2021, le projet concerne la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments scolaires.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différents devis qu'il a reçus pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire dans le programme pour l'année 2021, la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments scolaires.

• Montant prévisionnel des travaux 60 587.06 € HT

Le plan de financement sera le suivant :

Subvention DETR 2021 24 235.00 € (40% du HT des travaux)

FEC 2021 3 900.00 €

Emprunt 32 452.06 €

- **SOLLICITE** l'attribution de subventions au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (24 235.00 €).

- **SOLLICITE** une subvention au titre des Fonds d'Equipeement des communes (3 900 €).

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous contrats et documents se rapportant à ces travaux.

DCM2021_05 : Convention d'adhésion de mise à disposition du service d'aide au classement des archives du CDG 40

Monsieur le Maire rappelle les obligations de la commune en matière de conservation des archives et fait savoir que le Centre de Gestion des Landes ouvre aux collectivités locales un service d'aide à la gestion des archives (classement et conditionnement des archives, étiquetage des boîtes, élimination, formation du personnel).

La mission a débuté par un audit évaluant le travail à 10 jours au tarif de 329 € par jour par agent soit un total de 3290 € payable sur un ou deux exercices.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au service d'aide au classement des archives du CDG 40
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et tout document s'y rapportant
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget.